

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du Produit: Norsol Acid Cleaner
Usage du Produit: Préparation des Surfaces Aluminium
Fabricant: Contactez le fournisseur
Fournisseur: Northern Technical Solutions Inc.
Adresse: 7040 Wellington Rd 124 South
 Guelph, ON N1H 6J3
Numéro de téléphone: 519-766-9899
Numéro de téléphone d'urgence: 519-766-9899

SECTION 2 –INGRÉDIENTS DANGEREUX

Noms de Chimiques	CAS#	Pd%	ACGIH-TLVs 8 hr MPT	NIOSH IDLH	LC ₅₀ (4 heures, Rat)	LD ₅₀ (Orale, Rat)
Acide phosphorique	7664-38-2	30 - 60	1 mg/m ³	1000 mg/m ³	Pas disponibles	1250 mg/kg
Éthers décylques et octylques du YD-glucose, oligomères	68515-73-1	1 - 5	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles
Acide 3-chloro-2-hydroxypropane-1-sulfonique, sel monosodique, produits de réaction avec le 2-heptyl-4,5-dihydro-1 \bar{O} -imidazole-1-éthanol	68610-39-9	1 - 5	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles

SECTION 3 – DANGERS

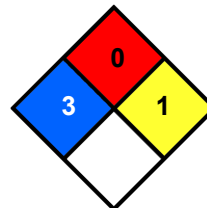
Vue d'ensemble des Urgences: DANGER! CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES CHIMIQUES.

SIMDUT: E – Corrosif



SIMD ET ANPI:

SANTÉ	* 3
INCENDIE	0
DANGER PHYSIQUE	1
EPP	X



Légende	
Danger Extrême	4
Graves	3
Modérée	2
Légère	1
Minimal	0
Chronique	*

TMD/DDT: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
 (acide phosphorique); Classe 8; UN3264; GE III

Organes Cibles: Les yeux, la peau, des voies respiratoires, des dents.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux: Rincer immédiatement l'oeil ou les yeux exposés, en maintenant les paupières ouvertes, sous un léger courant d'eau tiède durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau tout enlevant les vêtements contaminés. Rincer la région touchée sous un léger courant d'eau tiède durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion: Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement. Si la victime vomit naturellement, la pencher vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (°C - TCC): Pas disponibles. **LEL:** Pas disponibles. **UEL:** Pas disponibles.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de phosphore, oxydes d'azote, oxydes de soufre, oxydes de carbone.

Température d'auto-inflammation (°C): Pas disponibles.

Produits extincteurs: Poudre extinctrice B, dioxyde de carbone.

Méthodes de lutte contre l'incendie: Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet et qu'un appareil respiratoire autonome (APRA).

Dangers d'incendie et d'explosion: Contact avec métaux peut produire inflammable gaz d'hydrogène.

Données sur l'explosibilité-sensibilité aux chocs: Pas disponibles.

Données sur l'explosibilité-sensibilité aux décharges électrostatiques: Pas disponibles.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Danger. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de la Section 8 protection individuelle. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur.

Interventions en cas de déversement: Évacuer le personnel non protégé et non formé de la zone. Le déversement doit être nettoyé par des personnes qualifiées seulement. Ventiler la zone avec l'air. Confiner le déversement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau. Couvrir le déversement avec un matériel non combustible comme la vermiculite ou autres matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Ramasser les produits déversés et nettoyer la zone. Placer déchets dans un récipient fermé approprié pour élimination. Consulter à la Section 13 pour l'élimination considérations.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention: Réservé aux industries et aux professionnels seulement. Conformément aux directives de votre employeur. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les émanations ou brouillards. N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec une protection respiratoire. Ne pas avaler. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail. Enlever les vêtements contaminés et les jeter ou les laver avant de les réutiliser. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Entreposage: Conformément aux directives de votre employeur. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer loin des matières incompatibles. Conserver loin des sources de chaleur. Tenir hors de la directe lumière soleil. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des Yeux/Visage: Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un écran facial.

Protection des Mains: Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des gants résistants aux chimiques. Sélectionner et porter des gants selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant de gants pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

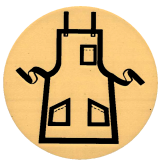
Protection de la Peau: Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter l'équipement de protection approprié au besoin pour empêcher l'exposition. Sélectionner et porter d'équipement de protection selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant d'équipement pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Protection Respiratoire: Conformément aux directives de votre employeur. Ne pas respirer les émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate porter un appareil de protection respiratoire approprié. Sélectionner et porter d'équipement respiratoire approuvé par le NIOSH selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail.

Ingestion: Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement les zones exposées avec de l'eau et du savon.

Ventilation: N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec de protection respiratoire.

Système de contrôle technique: Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle techniques pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Utiliser un résistant à la corrosion système de ventilation. Il doit y avoir une douche de sécurité et une fontaine pour irrigation oculaire dans le voisinage immédiat des zones de travail.



LIMITES D'EXPOSITION:

Noms de Chimiques
Acide phosphorique

ACGIH TLV – 15 min STEL
3 mg/m³

ACGIH TLV – 8 hr MPT
1 mg/m³

OSHA PEL - 8 hr MPT
1 mg/m³

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide

pH: Pas disponibles

Densité de vapeur (Air = 1): Pas disponibles

Volatils (Wt%): Pas disponibles

Viscosité: Pas disponibles

Solubilité dans l'eau: Miscible

Tension de vapeur: Pas disponibles

Point d'ébullition (°C): Pas disponibles

Seuil de l'odeur (ppm): Pas disponibles

Apparence; Odeur: Opaque; acide

Point d'éclair (°C - TCC): Pas disponibles

Température d'auto-inflammation (°C): Pas disponibles

Vitesse d'évaporation (Éther =1): Pas disponibles

Limite supérieure d'explosibilité (LSE): Pas disponibles

Limite inférieure d'explosibilité (LIE): Pas disponibles

Point de fusion/congélation (°C): Pas disponibles

Densité spécifique (l'eau =1): Pas disponibles

Coefficient de l'eau/d'huile: Pas disponibles

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Chimiques: Stable. Pas de polymérisation dangereuse.

Matières incompatibles: Agents oxydants, des agents réducteurs, les bases, l'eau. Contact avec métaux peut produire inflammable gaz d'hydrogène.

Conditions à éviter: Ne jamais ajouter d'eau à une matière corrosive. Toujours ajouter la matière corrosive à l'eau. Lorsqu'on mélange avec de l'eau, ajouter lentement de petites quantités en brassant. Utiliser de l'eau froide pour empêcher la production excessive de chaleur.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de phosphore, oxydes d'azote, oxydes de soufre, oxydes de carbone.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Voies d'Exposition: Yeux, Peau, Inhalation, Ingestion

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGÜE:

Yeux: Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer de graves douleurs, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

Peau: Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer des rougeurs localisées, de l'enflure, des démangeaisons, de la douleur intense, la formation de cloques, des ulcérations et une destruction des tissus.

Inhalation: Corrosif. Provoque des graves brûlures. Les symptômes peuvent être retardés. Peut causer l'inflammation, de l'œdème du larynx et les bronches, pneumonie chimique, œdème pulmonaire, des convulsions et l'asphyxie.

Ingestion: Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer de graves dommages permanents à du système digestif.

DONNÉES DE TOXICITÉ AIGÜE:

Chimiques

Acide phosphorique

RTECS #

TB6300000

Rat - Inhalation

4 heure - LC₅₀

Pas disponibles

Lapin - Cutanée

LD₅₀

2740 mg/kg

Rat - Ingestion

LD₅₀

1250 mg/kg

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE:

L'exposition prolongée aux émanations d'acides peut éroder les dents et causer des dommages permanents du système respiratoire.

Aggravation des Conditions Préexistantes: L'insuffisance de données disponibles.

Sensibilisation: L'insuffisance de données disponibles.

Effets sur la reproduction: L'insuffisance de données disponibles.

Tératogénicité: L'insuffisance de données disponibles.

Mutagénicité: L'insuffisance de données disponibles.

Cancérogénicité: L'insuffisance de données disponibles.

Matières Synergiques Toxicologiquement: Pas de données disponibles.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

SECTION 12 - INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Effets Environnementales: Nocif pour l'environnement ou sur la diversité biologique.

Données d'écotoxicité:

Acide phosphorique (7664-38-2): Poisson moustique - 96 heure LC50: 138 mg/L

Données Écofate: Non déterminé.

SECTION 13 – ÉLIMINATION

Élimination: Matières Dangereux. Consulter les règlements applicables et les autorités avant l'élimination.

SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Transport des Marchandises Applicable pour l'expédition par voie terrestre seulement.

Dangereuses (TMD) GMU2008 #154

Appellation réglementaire: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(acide phosphorique)

Classe: 8

Numéro UN: UN3264

Groupe d'emballage: III



ÉTAS-UNIS Département Applicable pour l'expédition par voie terrestre seulement.

de Transport (DDT) GMU2008 #154

Appellation réglementaire: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(acide phosphorique)

Classe: 8

Numéro UN: UN3264

Groupe d'emballage: III



SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

CANADA: Les composants de ce produit sont répertoriés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS) ou en sont exemptés.

Ce produit contrôlé a été classé en tenant compte des critères de risques énoncés dans la Loi sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique contient tous les renseignements qui y sont relatifs.

Classification du SIMDUT: E

Loi sur les Produits Dangereux - Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI):

<u>Chimique</u>	<u>CAS#</u>	<u>Coupée</u>
Acide phosphorique	7664-38-2	1%

ÉTAS-UNIS: Les composants de ce produit sont répertoriés dans le Loi Réglementant les Substances Toxiques (TSCA) inventaire liste ou en sont exemptés.

L'OSHA: Ce produit est considéré comme dangereux tels que définis par les États-Unis OSHA norme de communication des dangers le Code Fédéral des Règlements, 29 CFR 1910.1200.

Titre III SARA/EPCRA Sections 311 & 312 – Danger Catégories:

<u>Chimique</u>	<u>CAS#</u>	<u>Incendie</u>	<u>Pression</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Acide phosphorique	7664-38-2	No	No	Oui	Oui	Oui
Éthers décyliques et octyliques du YD-glucose, oligomères	68515-73-1	Oui	No	No	Oui	Oui
Acide 3-chloro-2-hydroxypropane-1-sulfonique, sel monosodique, produits de réaction avec le 2-heptyl-4,5-dihydro-1 \bar{O} -imidazole-1-éthanol	68610-39-9	No	No	No	Oui	Oui

Titre III SARA/EPCRA Section 313 – Chimiques Toxiques – Inventaire des Rejets Toxiques:

CAS# 7664-38-2 - niveau de minimal 1.0%

Titre III SARA/EPCRA Sections 302 & 304 - Substances Extrêmement Dangereux - Seuil de Planification Quantités:

CAS# 7664-38-2: 1000 lb/454 Kg SPQ

CERCLA – Substances Dangereux - Quantités à Rapport:

CAS# 7664-38-2: 5000 lb/2270 Kg final QR

RCRA: Déchets Dangereux.

Loi sur la Qualité de l'Air (CAA):

Aucun des produits chimiques de ce produit sont listés comme de Polluants Atmosphériques Dangereux.

Ne contient pas de n'importe quel compteur de classe 1 Substances Appauvrissant d'Ozone.

Ne contient pas de n'importe quel compteur de classe 2 Substances Appauvrissant d'Ozone.

Loi sur la Qualité de l'Eau (CWA):

CAS#7664-38-2 est répertorié comme l'un des Substances Dangereux en vertu de la CWA.

Aucun des produits chimiques de ce produit sont listés comme priorité les polluants en vertu de la loi.

Aucun des produits chimiques de ce produit sont listés comme polluants toxiques en vertu de la loi.

SECTION 16 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

FS préparée par: Service Technique. Contactez le fournisseur pour l'information.

Date: Mai 27, 2011